

N^o. V.

L'AMI
DU
PEUPLE,
PAR
LECLERC DE LYON.

Je périrai Français ou vous serez sans maîtres.

31 Juillet, l'An 2^e. de la République.

La seule composition qui puisse exister entre nos ennemis et nous. — Mayence vendu par Custine. — défection et retractation de tous les fédéralistes. — scélératess de Kellermann.

Scélérats, ne craignez-vous pas que le jour de la vengeance arrive, ne savez-vous pas que chaque coup que vous portez à la liberté creuse d'autant l'abîme ou vous allez vous précipiter vous-mêmes,

L'instant de votre destruction approche, et l'heure sonnera au moment ou vous vous y attendrez le moins, à celui là même que vous désirez le plus car il naîtra de l'excès de nos maux. On ma traité et on me traite encore d'homme de sang, parceque ce n'étoit pas assez d'être proscrit par un parti, il falloit étouffer un homme nouveau qui peut-être causoit quelque ombrage et le rendre odieux à ses concitoyens, on ma traité d'homme de sang dis-je parceque j'ai avoué hautement qu'un homme révolutionnaire devoit avec sang-froid sacrifier s'il le falloit cent mille scélérats à la révolution; eh bien! Français, connoissez mon ame entière; je vous prédis que vous en serez amenés là, ou il n'y aura pas à balancer entre la mort de vos ennemis, où la votré. Ils mourront mais avec cette différence, que par des ménagemens, effet d'une philantropie mal entendue, vous serez obligé de confondre votre sang versé à flots, avec celui de vos ennemis, et pour preuve de ce que j'avance je vous cite la Vendée.

Ces mots terribles sont lâchés et dussent-ils m'attirer des persécutions nouvelles, je n'en rabattrai rien, parceque je pense ainsi, je saurai être libre jusques dans les fers, et lors que victime d'une arrestation arbitraire, je fus interpellé dans l'interrogatoire que je subis à la Mairie de déclarer pourquoi j'avois tenu à la Commune un discours exagéré, je répondis (et voici mot pour

Marat, Charlier et tant d'autres patriotes immolés sous nos yeux et par un effet de notre coupable insouciance presque aussitôt oubliés qu'assassinés, trouveront en dépit de notre ingratitude, des imitateurs, des émules et des vengeurs. Les courtes réflexions que je viens de faire sur l'assassinat commis au nom de la loi par les Lyonnais sur le patriote Chalier, m'amènent nécessairement à dénoncer un général perfide; qui, méconnoissant les commissaires envoyés dans le midi, par la Convention nationale, a refusé de faire marcher à leur requisition des troupes contre cette ville rebelle; ainsi de quelque côté que l'on porte ses regards, sur quelque parti de la France qu'on fixe son attention, partout on voit des nobles, soit à la tête des administrations, soit à la tête des armées, et partout par une conséquence bien naturelle, on a des traîtres à dénoncer à l'opinion publique. Kellermann, fauteur et complice de Dumourier, Kellermann, qui depuis longtems auroit dû porter sur l'échaffaud, sa tête criminelle, commande encore les soldats de la République; envain les commissaires l'ont requis de faire marcher sur Lyon les troupes nécessaires pour soumettre

cette cité contre-révolutionnaire ; ils s'est constamment refusé aux sollicitations pressantes qui lui en ont été faites, peuple souverain ! comme on l'obéit.

A V I S.

Principes Elémentaires sur les Monnoies, le commerce des espèces et métaux précieux ; avec indication d'un moyen assuré de faire disparaître la cherté en France, et de relever le Crédit des Assignats et les Changes.

Cet opusculé intéressant, se trouve à l'Imprimerie Célère, rue Gallande, N^o. 79.

Les Citoyens qui auroient des dénonciations, ou tous autres renseignemens à faire passer au Citoyen LECLERC, sont priés de lui adresser, franc de port. à l'hôtel de Batavia, N^o. 25, rue du Battoir. On souscrit pour l'abonnement, dont le prix pour 50 Nos. est de 5 liv. pour Paris et de 6 liv. 5 sols pour les Départemens, auprès du C. Directeur de l'Imprimerie Célère, rue Gallande, N^o. 79, à qui les lettres et l'argent peuvent être adressés franc de port.